



## Mésententes parents

-----  
Par Olly

Bonsoir,

J'ai un jugement pour la garde de ma fille. Celui-ci a été fait quand son père était à 1000km. Il avait donc le droit de voir notre fille la moitié des vacances. Depuis il est revenu à 50km et pour moi il était tout à fait normal qu'il puisse l'avoir un week-end sur deux. Ce week-end je lui ai dit de ramener notre fille chez mes parents (à 3km de mon domicile et il l'a déjà fait avant) et il me dit que c'est noté chez moi le retour. Que puis-je faire ?

Merci de vos réponses

-----  
Par ESP

Bonsoir

Si aucun arrangement n'est possible entre vous, il faudra saisir le JAF.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764[/url]

-----  
Par Olly

Merci de votre réponse. Vu que j'ai mis en place un week-end sur deux sans jugement, je dois laisser comme ça ou je peux refuser qu'elle aille chez son père ?

-----  
Par ESP

Bonjour du jour

Attention cependant de ne pas donner au père un motif pour saisir lui-même le juge.

-----  
Par Olly

Bonjour,

Oui j'me doute.

Une autre petite question, vu que dans le jugement il est stipulé qu'il doit venir la chercher à mon domicile, je peux lui dire que les vendredis ce n'est plus à l'école qu'il récupère notre fille ? En sachant qu'il me prévient le jour même si il peut ou pas la récupérer à la sortie d'école.

-----  
Par ESP

Humainement, vous pouvez.

Juridiquement, il peut refuser.

-----  
Par Olly

Merci beaucoup

-----  
Par ESP

Pour vous être utile